

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2010

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, MARANDON Evelyne, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, STERVINOUE Frédéric, PASQUER Alain, HOUSSIN Patrice, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, DUPIN Françoise, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, CAUMON Roger, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, MATHE Monique, PLANTUREUX Guy, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 Novembre 2010.

TARIFS 2011

Le Conseil Communautaire approuve les tarifs suivants :

Cantines

Communes	1^{er} et 2^{ème} enfant	3^{ème} enfant	4^{ème} enfant	5^è enfant
LE BLANC	2,55	2,41	1,55	0,78
Rosnay, Oulches, Concremiers, Tournon-St Martin, La Pérouille, Rivarennes, Thenay, Douadic, Nuret-le-Ferron, Sauzelles, Mérygnay, Ingrandes, Ruffec, Pouligny- St-Pierre	2,50	2,41	1,55	0,78
Lureuil	2,40	2,40	1,55	0,78
Vigoux	2,15	2,15	1,55	0,78

Adultes : 4,30 €, Personnel de la CDC ne bénéficiant pas de la gratuité : 1,60 €

Stagiaires scolaires et assistants d'éducation : prix des repas enfants dans les cantines concernées ;

Intervenants musique : gratuit

SWIN

Tarif plein :	6,50 €
Tarif réduit :	4,00 €
Tarif enfant :	2,00 €
Entrée piscine seule :	2,00 €
Balle perdue :	2,00 €
Vente de balles :	2,00 €
Glaces :	de 0,70 € à 2 €
Boissons :	1,60 €
¼ d'eau :	1 €
Barres chocolatées :	0,80 €

CIPAT

Carte de 10 activités pour les habitants du territoire communautaire :	15 €
Carte de 10 activités pour les personnes hors territoire communautaire :	20 €
Carte de 5 activités pour les habitants du territoire communautaire :	10 €
Carte de 5 activités pour les personnes hors territoire communautaire :	15 €

GARDERIES PERI-SCOLAIRES

	Temps de garde	
	1 heure	Moins d'1/2 heure
1er enfant	1,55	0,78
2ème enfant	1,31	0,78

MINI-CAMPS

10 € par journée et par enfant, 5 € pour une demi-journée par enfant.

ACCUEIL DE LOISIRS A FONTGOMBAULT

Pour les habitants du territoire communautaire :

Quotient familial	Mercredi et petites vacances sans repas		Juillet Août	
	1er enfant	A partir du 2ème enfant	1er enfant	A partir du 2ème enfant
< ou = à 305,99 €	6,54	5,70	7,59	6,65
De 306 € à 473,99 €	7,91	7,07	9,08	8,12
De 474 € à 625,99 €	8,96	8,23	10,13	9,18
> 626 €	10,23	9,29	11,29	10,34

Pour les personnes extérieures :

Quotient familial	Mercredi et petites vacances sans repas		Juillet Août	
	1er enfant	A partir du 2ème enfant	1er enfant	A partir du 2ème enfant
< ou = à 305,99 €	10,23	9,18	11,92	10,87
De 306 € à 473,99 €	12,13	11,07	13,82	12,77
De 474 € à 625,99 €	13,72	12,87	15,30	14,25
> 626 €	15,30	14,25	16,88	15,83

Le prix du repas pour l'ensemble des personnes accueillies est fixé à 2,55 €

LOCAUX ALSH FONTGOMBAULT

Biens loués	Territoire communautaire		Hors territoire communautaire	
	Du vendredi soir au lundi matin	En semaine du matin au soir	Du vendredi soir au lundi matin	En semaine du matin au soir
Halle, Toilettes extérieures	80,00	40,00	100,00	50,00
Halle, Toilettes extérieures salle de réfectoire, cuisine, plonge	120,00	60,00	150,00	75,00
Caution	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

STADE NAUTIQUE

Dominique HERVO avec l'équipe du club de kayak tournoisais fait le bilan de l'année 2010 du stade nautique. Cet équipement a enregistré 9180 embarquements. Les utilisateurs sont les écoles, les centres de loisirs, des associations, des clubs qui viennent s'entraîner notamment en nocturne et du grand public venu passer quelque temps sur le territoire. En ce qui concerne les écoles, un projet intitulé « kayak à l'école » a été mis sur pied. Cela permet aux élèves de pratiquer le kayak même dans certains cas sans aller au stade nautique puisque l'équipe d'encadrement se déplace et propose les animations sur la rivière. Pour 2011, les projets porteront sur de l'investissement en matériel et l'amélioration de l'éclairage du bassin.

QUESTIONS DIVERSES

Lecture publique

Messieurs Claude MERIOT et Guy LEROY font un point sur le dossier de la lecture publique. Ils rappellent que déjà 9 rencontres ont eu lieu entre les personnels (salariés ou bénévoles) des bibliothèques existantes pour envisager cette prise de compétence par la Communauté de Communes. Celle-ci ne pourrait se faire qu'en recrutant un agent chargé de l'animation, de la coordination du réseau ainsi créé.

Seuil de Saint-Aigny

Le Conseil Communautaire, décide de lancer conjointement avec les communes de St-Aigny, Pouligny-St-Pierre et Le Blanc une étude technique.

Vandalisme à l'école Jean Giraudoux au Blanc

Des dégradations importantes avaient été commises à l'école Jean Giraudoux au Blanc au printemps (sols, ordinateurs, rideaux, murs aspergés de peinture, matériel volé, etc ...). Les auteurs mineurs de ces actes ont été identifiés. Un jugement de tribunal a été rendu condamnant les familles au remboursement des dégâts qui s'élève à 7 526,24 €. A cette occasion, le Président Alain PASQUER remercie les services de la gendarmerie pour le succès de l'enquête.

Personnel

Le Conseil Communautaire décide d'augmenter des temps de travail pour des agents qui font régulièrement des heures complémentaires.

MULTI-ACCUEIL DE THENAY

Le Conseil Communautaire donne l'autorisation au Président de signer une convention avec les communes de St-Gaultier, de Thenay et l'Association Familles Rurales de Thenay pour le fonctionnement du multi accueil de Thenay.

Cours d'allemand

Le Conseil décide de poursuivre les cours de sensibilisation à l'allemand dispensé par Mademoiselle Laurence BIARD, professeur certifié, dans les écoles primaires du Blanc, de Concremiers, Lureuil, Pouligny, Ruffec et Sauzelles.

Fonds de concours

Les communes de Lureuil et La Pérouille participeront financièrement aux opérations cœur de village réalisées sur leur territoire par le biais des fonds de concours.

ZI des Daubourgs

Le projet d'extension de la ZI des Daubourgs a fait l'objet de plusieurs dossiers de demandes de subventions. Une première demande a été rejetée au titre des fonds européens FEDER. Des dossiers plus conséquents avaient été préférés dans d'autres pôles de la Région. Ce dossier étant considéré comme « bon », il avait été proposé de le présenter au titre du CPER. Or la Communauté de Communes vient à nouveau de se voir refuser sa demande. Cette fois-ci du fait que les dépenses liées à la viabilisation de terrains n'étaient pas éligibles. Ces remarques auraient pu être faites avant que la collectivité ne fassent toutes ces démarches et études.

Il semble dorénavant possible de représenter ce dossier en l'orientant sur un volet « environnemental » mais en excluant toutes les dépenses de viabilisation, ce qui réduit considérablement l'enveloppe.

Par ailleurs, il est proposé de présenter ce dossier au titre de la DETR (ex DDR, regroupée avec la DGE) et du FNADT. Les études réalisées pourront donc servir pour ces nouvelles demandes. Il est également proposé de lancer cette réalisation par tranches successives en fonction des demandes et des besoins qui seront exprimés.

Actions Economiques

ERDF a sollicité la Communauté de Communes pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux, locaux qui doivent être terminés dans les 12 mois. Dans un premier temps, le Conseil Communautaire souhaite avoir des garanties sur la durée de la location qu'il voudrait d'une durée de 9 ans.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la procédure de consultation pour la ZA de Pouligny-St-Pierre.